

**ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES
A USAGE D'HABITATION**

E : Status of electrical installations of residential buildings

D : Zustand der Elektrischen Einrichtungen der Wohngebäude

Norme expérimentale

publiée par l'Union Technique de l'Electricité en Février 2011

Les observations relatives à la présente norme expérimentale doivent être adressées à l'UTE avant le 1^{er} février 2014 avec copie à AFNOR.

Remplace la norme expérimentale XP C 16-600, d'août 2007 qui reste en vigueur jusqu'au 1^{er} septembre 2011.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux de normalisation internationaux ou européens traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document contient les règles de l'évaluation de l'état des installations électriques existantes des immeubles à usage d'habitation.

Descripteurs

Diagnostic, bâtiment, locaux d'habitation, installation électrique, contrôle, visite technique, fiche technique, résultats d'essai, préparation, personnel.

Modifications

Par rapport au document remplacé, le présent document constitue une révision complète.

Corrections

Par rapport au premier tirage, correction d'erreurs éditoriales mineures.

AVANT-PROPOS

A la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux normatifs traitant du même sujet.

Le présent document a pour objet de définir le contenu, la méthodologie et les modalités de l'évaluation de l'état des installations électriques (appelé aussi diagnostic) réalisées à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un bien immobilier à usage d'habitation (article L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation).

Il précise le rôle des différents acteurs concernés (opérateur de diagnostic et donneur d'ordre) ainsi que les éléments à faire figurer dans le rapport de visite.

Le diagnostic a pour objet d'établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

La présente édition de la norme XP C 16-600 comprend :

- *d'une part, les prescriptions de la norme proprement dite qui sont imprimées en caractères romains droits noirs.*
- *d'autre part, des commentaires qui contiennent des recommandations facilitant l'application des prescriptions, basées sur l'expérience et l'usage courant. Ces commentaires peuvent aussi attirer l'attention sur des aspects réglementaires et sont imprimés en caractères italiques bleus immédiatement sous le texte normatif de référence.*

Les dispositions du présent document sont applicables aux diagnostics réalisés à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le présent document a été approuvé le 5 octobre 2010 par la Commission U15, Coordination des travaux sur les installations à basse tension.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	II
1 Domaine d'application	6
1.1 Généralités	6
1.2 Domaine d'application	6
2 Termes et définitions	8
3 Personne réalisant le diagnostic	14
3.1 Compétences des opérateurs de diagnostic	14
3.2 Equipement	14
4 Préparation du diagnostic	15
4.1 Conditions générales de réalisation	15
4.2 Obligations du donneur d'ordre	15
4.3 Obligations de l'opérateur de diagnostic	16
5 Points de contrôle	16
6 Etablissement du rapport de visite et présentation des résultats	17
6.1 Conduite à tenir en cas de détection d'anomalies	17
6.2 Conduite à tenir en cas de détection de mesures compensatoires	17
6.3 Conduite à tenir en cas d'utilisation de la mention « non vérifiable »	17
Annexe A (informative) Exemple d'informations à reprendre dans l'ordre de mission (voir 4.1, 4.2)	18
Annexe B (normative) Fiches de contrôle sur l'installation	20
B.1 Fiche de contrôle N° 1 – Présence d'un appareil général de commande et de protection de l'installation, facilement accessible (en principe le disjoncteur de branchement)	21
B.1.1 Nature du contrôle	21
B.1.2 Risque couvert	21
B.1.3 Exigences	21
B.1.4 Critères de décision	21
B.1.5 Libellé des anomalies	22
B.2 Fiche de contrôle N° 2 – Présence à l'origine de l'installation d'au moins un dispositif de protection différentielle (DDR)	23
B.2.1 Nature du contrôle	23
B.2.2 Risque couvert	23
B.2.3 Exigences	23
B.2.4 Critères de décision	23
B.2.5 Libellé des anomalies	24
B.3 Fiche de contrôle N° 3 – Prise de terre et installation de mise à la terre	25
B.3.1 Nature du contrôle	25
B.3.2 Risques couverts	25
B.3.3 Exigences	25
B.3.4 Critères de décision	29
B.3.5 Libellé des anomalies	30
B.3.6 Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre	32

B.4 – Fiche de contrôle N° 4 – Présence, sur chaque circuit, d'un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs	33
B.4.1 Nature du contrôle	33
B.4.2 Risque couvert.....	33
B.4.3 Exigences	33
B.4.4 Critères de décision	38
B.4.5 Libellé des anomalies	39
B.5 – Fiche de contrôle N° 5 – Présence d'une liaison équipotentielle supplémentaire dans chaque local contenant une baignoire ou une douche.....	40
B.5.1 Nature du contrôle	40
B.5.2 Risque couvert.....	40
B.5.3 Exigences	40
B.5.4 Critères de décision	43
B.5.5 Libellé des anomalies	43
B.6 – Fiche de contrôle N° 6 – Respect des règles liées aux zones dans chaque local contenant une baignoire ou une douche.....	44
B.6.1 Nature du contrôle	44
B.6.2 Risques couverts	44
B.6.3 Exigences	44
B.6.4 Critères de décision	48
B.6.5 Libellé des anomalies	48
B.7 – Fiche de contrôle N° 7 – Absence de matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension.....	49
B.7.1 Nature du contrôle	49
B.7.2 Risques couverts	49
B.7.3 Exigences	49
B.7.4 Critères de décision	49
B.7.5 Libellé des anomalies	50
B.8 – Fiche de contrôle N°8 – Absence de matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage.....	51
B.8.1 Nature du contrôle	51
B.8.2 Risques couverts	51
B.8.3 Exigences	51
B.8.4 Critères de décision	51
B.8.5 Libellé des anomalies	52
B.9 – Fiche de contrôle N° 9 – Installations et appareils d'utilisation situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes – Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives	53
B.9.1 Nature du contrôle	53
B.9.2 Risques couverts	53
B.9.3 Exigences	53
B.9.4 Critères de décision	53
B.9.5 Libellé des anomalies	54
B.10 – Fiche de contrôle N° 10 – Installation et équipement électrique de piscine.....	55
B.10.1 Nature du contrôle	55
B.10.2 Risques couverts	55
B.10.3 Exigences	55
B.10.4 Critères de décision	59
B.10.5 Libellé des anomalies	60

B.11 – Fiche de contrôle N° 11 – Autres vérifications (informatives).....	61
B.11.1 Nature du contrôle	61
B.11.2 Protection de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA	61
B.11.3 Présence de socles de prise de courant d'un type à obturateur d'alvéoles.....	61
B.11.4 Libellé de l'information	61
Annexe C (normative) Grille de contrôle (appelée par 3.2)	62
Annexe D (informatif) Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage ou présentant des risques de contact direct.....	68
D.1 Exemples de matériels vétustes et de montages proscrits.....	68
D.1.1 Tableaux et appareillages de protection	68
D.1.2 Douilles d'éclairage	69
D.1.3 Appareillages de commande	70
D.1.4 Socles de prise de courant.....	71
D.1.5 Conducteurs et câbles anciens (à l'intérieur comme à l'extérieur)	72
D.1.6 Conduits	73
D.1.7 Connexions à proscrire	73
D.1.8 Fixation de l'appareillage au bâti.....	73
D.1.9 Inadaptation à l'usage	74
Annexe E (normative) Constatations diverses à insérer dans le rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité	75
E.1 - Installations ou parties d'installation non couvertes	75
E.2 - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés :.....	75
E.3 - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement	76
Annexe F (normative) Modèle de rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité....	77
Bibliographie	84